

« Mon optimisme en prend un coup ! », c'est la réponse du président à notre liminaire (à lire en annexe)

Point sur la crise sanitaire

Les chiffres se dégradent, le taux d'incidence est en augmentation de 33% dans le Maine et Loire en une semaine. Ce virus tend à devenir une épidémie saisonnière. Concernant la variole du singe, il y a actuellement 3785 en France, 80 dans le Maine et Loire ; ce virus touche principalement des hommes homosexuels.

Avis sur le programme annuel de prévention (PAP) issu du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Les axes de ce DUERP sont les restructurations et le télétravail.

La direction insiste sur les exigences de faisabilité du PAP, sinon, dit-elle, c'est l'échec assuré !

Aussi est-elle tentée de ne pas retenir les risques les plus importants, mais ceux qui trouvent une solution rapide et techniquement facile à mettre en oeuvre. Nous n'en sommes pas dupes, le véritable but de cet exercice, comme chaque année, est de minimiser les risques sans y apporter de solutions pérennes.



L'analyse du DUERP fait ressortir plusieurs problématiques :

Le télétravail : le protocole national sur le télétravail prévoit désormais son exercice possible dans des tiers lieux administratifs. Le nombre de jours télétravaillables restera de 3. Un DUERP spécial sera dédié à ces tiers lieux (sur ce point et la lecture restrictive faite par la Direction de cette nouvelle modalité de télétravail, une interpellation directe a été faite auprès du directeur -cf annexe à ce compte rendu)

Les risques de manutention manuelle de charges : une des mesures prises par la direction était de « favoriser l'entraide ». Nous nous y sommes opposés : Les collègues ne sont pas là pour faire les travaux de déplacement des matériels, d'autant que le télétravail induit une présence réduite sur les lieux de travail, ce qui fait reposer sur les collègues présents une charge trop lourde. Ce n'est donc pas, pour nous, une mesure de prévention.

Les postures de travail pouvant entraîner de l'inconfort prolongé : les bureaux ne sont pas ergonomiques, ils sont trop bas, le médecin du travail le confirme. La position assise excessive nécessite de varier les postures. Il est proposé qu'une fiche technique type INRS soit proposée aux nouveaux arrivants.

Les risques biologiques et infectieux : les agents techniques sont exposés à des solvants, même si les équipements de protection sont à leur disposition, rien ne justifie que le risque soit coté en risque minimal. Le médecin du travail souhaite que l'alcool ménager, produit inflammable, soit remplacé par un autre produit moins dangereux.

L'amiante reste un sujet délicat : sa présence, les mesures de préventions et un risque qui ne s'est jamais produit à la DDFIP du 49 ne justifie pas son classement en risque minimal ; nous ne sommes pas à l'abri d'un accident. La direction n'est pas d'accord au prétexte que ce risque ne disparaîtra jamais du DUERP ! Tant qu'il y aura de l'amiante, ce risque devra y être inscrit.

Les masques : retour sur la dotation des masques noirs et bleus en polyester, inutilisés par les agents. Alors même que nous avons fait plusieurs remontées critiques, la direction explique qu'ils ont été imposés par la préfecture ; Le médecin du travail préconise une remontée au médecin coordonnateur national pour plus de poids dans les choix effectués. C'est une véritable gabegie !

Le nettoyage des points de contact contre le COVID19, fait partie des contrats de nettoyage payés par la direction, force est de constater que rien n'est fait sur le terrain. Le personnel de ménage n'a pas assez de temps pour effectuer un nettoyage normal, souvent ne sont vidés que les poubelles. La direction nous enjoint encore une fois à annoter le cahier de liaison.

La direction nous informe d'un changement de marché au 30 septembre 2022. La logique d'aller au moins disant ne permettra pas d'avoir du mieux faisant.

Le médecin du travail explique que dans certaines entreprises est mis en place un calendrier des tâches de ménage hebdomadaires effectuées par le personnel de ménage, ce qui permet de donner de la visibilité aux agents sur ce qui est attendu et ce qui fait (point que nous avons régulièrement sollicité)

Les risques d'incendies, d'explosion et de panique : Nous réitérons notre demande de mise à jour des plans d'évacuation par étage du bâtiment D : il y a encore des erreurs dans leurs libellés.

La direction planche sur l'idée, suite à la mise en place du télétravail et à l'absence sur place des agents formés, de former tout le monde à devenir serre-fil et guide-fil.

Environnement sonore : Concernant les travaux du bâtiment D, des bouchons d'oreille sont disponibles sur demande.

Les Risques Psycho-Sociaux (RPS) : Suppressions de postes, surcharge de travail, stress engendré par des procédures lourdes et chronophages, manque de cadrage, industrialisation des tâches et utilisation de l'intelligence artificielle...les agents sont à bout. Ils sont demandeurs de solutions pour faciliter leur travail. Solutions que nous avons proposées telle la priorisation des tâches, une simplification des procédures, l'élaboration par la direction de fiches techniques et synthétiques, un retour de l'humain dans le contrôle... Les solutions apportées sont toujours individuelles : la question est comment soigner le collectif? Le

médecin du travail nous informe d'un projet de formation de sécurité en santé mentale pour les entreprises.

Nous apprenons que des travaux d'amélioration intérieure ont été acceptés par le Service Stratégie Pilotage Budget (SPiB) de Bercy.

Toutes les OS ont voté contre ce DUERP. Le président nous en a demandé la raison : nous saluons certes le sérieux, l'implication et les efforts faits, mais nous ne sommes pas satisfaits de toutes les mesures de prévention. Le traitement des conséquences n'est pas la solution quand les causes sont ignorées.



Les dépenses

Le budget du Maine et Loire pour 2022 était de 99 086 €. Une réserve de 4 000 € est actée pour les préconisations médicales et le petit matériel d'ici la fin de l'exercice.

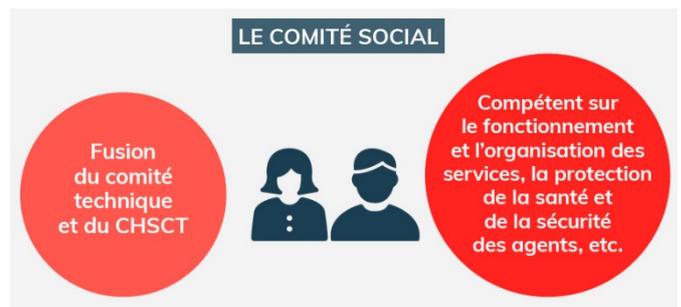
Dépenses actées	Coût
Pose de stores à Talot chaleur excessive bureaux exposés plein sud 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage : 18 stores	6 974 €
Douche à Cholet	7 687 €
Une formation « faire face aux incivilités des usagers » 5 à 12 agents (difficulté pour trouver des stagiaires, les jeux de rôle sont rédhibitoires. Proposer ce stage lors des signalements des fiches incidents.)	2 450 €

Restent 18 992 € sur le budget ; sont proposés :

- Un budget prévisionnel pour une douche à Saumur de 7 700 €
- 2 Sessions de risques routiers, de 2 types différents : une formation pratique en ville pour 8 personnes de 1 800€ HT et une formation théorique avec exercices d'application sans pratique de gestion des comportements pour 10 personnes à 600 € TTC la demi-journée.
- La formation cyclisme est de nouveau bien sollicitée, ainsi que les gestes de premiers secours à laquelle le médecin de prévention souhaite ajouter un geste de secours pour les étouffements.
- Nous signalons que les réglages des fontaines à eaux doivent être revu, en effet, sur certaines, l'eau gicle trop fort.
- Des réfrigérateurs moins énergivores sont en cours de remplacement dans les services par la direction.
- Le président a encore demandé à FO son avis sur les fontaines à eaux, qui reste inchangée a priori. Le contrat d'entretien fixe à 2 fois le changement des filtres.
- L'abri vélo proposé en juin est, malgré notre opposition, car ne relevant pas de la doctrine d'emploi des crédits du CHS-CT, financé sur les crédits du CHS-CT.
La dalle béton est, quant à elle, financée par la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) de la Direction.
- L'écran ultra mince pour un agent des MFS a finalement été refusé par la direction au motif qu'il n'est pas compatible avec les normes informatiques de la DGFIP ? La direction préfère équiper toutes les MFS d'écrans qui resteront sur place.

Présentation du Comité Social d'Administration

Les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont réorganisés sur le modèle de la réforme adoptée en septembre 2017 dans le secteur privé. Ils sont fusionnés en une instance unique : **le comité social d'administration (CSA)**.



Dans les administrations d'État de plus de 200 agents, il est prévu la création, au sein des comités sociaux, **d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT), qui remplacera l'actuel CHS-CT**

Ces nouvelles instances se mettront en place en 2023, après les élections professionnelles de fin d'année. Evidemment, ces réformes n'ont pas pour objectif d'améliorer le dialogue social mais bien de réduire la place des élus et leurs droits. Ainsi, aucune information n'est donnée s'agissant du contingent d'autorisation d'absence accompagnant ces nouvelles instances, ni sur la pérennisation du budget dédié, dans notre administration, aux CHS-CT actuels.

Fiches de signalement

Deux fiches de signalement ont été examinées, concernant des insultes et des menaces.

La direction est aujourd'hui très réactive puisqu'elle envoie systématiquement un courrier de rappel aux contribuables concernés. Notre constante insistance sur ce point aura fini par payer. Mais, nous déplorons toujours le peu de fiches concernant ces sujets, il ne doit pas y avoir de banalisation des actes de violences envers les agents ? Toutes doivent faire l'objet d'un signalement.

Questions diverses

☞ **Baugé** : Dans le cadre des risques psycho-sociaux, nous avons alerté la Direction sur l'état psychologique des collègues du SIP de Baugé ainsi que des ex-collègues baugeois ayant obtenu une mutation contrainte, par anticipation, au 1er septembre.

Les restructurations cumulées ces dernières années (départ du SIE, du SPF, de la mission Foncière...) et celle prévue en janvier 2023, transfert du SIP pour SAUMUR (exceptée une cellule pérenne de 4 agents), ont psychologiquement épuisé les agents.

Face au désarroi et à la souffrance de nos collègues, les réponses techniques, évasives, tardives et parfois contradictoires de la Direction sont inacceptables. Le sous-effectif qui s'installe achève le moral des agents. La réponse de la direction a de quoi surprendre : les agents savent depuis 3 ans déjà qu'il ne restera que 3 sites dans le Maine et Loire (Angers, Cholet et Saumur) dans le cadre du NRP ; 2 jours de travail en présentiel et 3 jours de télétravail, ce n'est pas colossal !!!

Le médecin du travail a insisté sur le contexte délétère des restructurations incessantes et sur la perte de repère pour les agents qui les subissent.

☞ **Régionalisation des Domaines**, en phase expérimentale :

Le directeur nous a affirmé que le Maine et Loire n'est pas volontaire pour cette expérimentation et n'est donc pas concerné par cette première étape. La direction du 49 a la taille critique pour garder sa division des domaines, nous assure le directeur.

Mais on sait que les normes peuvent vite changer ! personne n'est à l'abri de restructurations.

☞ **Suite déménagements des services de l'inspection académique au 2^{ème} étage du bâtiment D :**

Les agents des SIP et des SIE d'Angers étaient vent debout au sujet du ménage approfondi prévu pour le service de l'inspection académique mais pas pour les agents de la DDFIP. La direction nous a assuré qu'un ménage approfondi était également programmé pour les étages occupés par la DDFIP.

☞ **Les conditions de déménagements des agents de Cholet SIE et SGC :** la direction prétend avoir beaucoup communiqué sur le sujet, s'être déplacée pour expliquer les choses...

Quoi qu'il en soit les collègues du SIE continuent d'exprimer leur colère face à un déménagement qu'ils n'ont pas souhaité et qui ne semble pas s'accompagner des travaux nécessaires et attendus.

La direction, en réponse, s'est dite submergée par la gestion des incessantes restructurations. Nous le concevons fort bien, le mieux serait d'y mettre un terme !

Nous les avons combattues et les agents les subissent !

☞ **Fonds pour l'amélioration du cadre de vie eu travail :** La Direction a reçu une rallonge de 9 300 €.

Un service a souhaité un réfrigérateur car il ne souhaite pas d'autre matériel. Il semblerait que beaucoup de ballon d'assises aient été demandés ; Le médecin du travail préconise plutôt des coussins dorsaux en lieu et place de ces ballons d'assise, qui au long court peuvent s'avérer problématiques.

☞ **Mauvaises odeurs d'eaux usées au CFP de Saumur :** le problème a été réglé il y a 15 jours, un effondrement d'une colonne du toit terrasse en était l'origine.

☞ **Problème de ménage à la direction d'Arnauld :** le personnel de ménage n'a pas été remplacé pendant les vacances d'été.

Fin du CHSCT à 18h.

Ce CHSCT était le dernier organisé sous cette forme.



Tes représentants à ce CHSCT : Christine RENARD, Thierry CHENE et Dalila EL MEZDARI, restent à ta disposition pour répondre à tes questions ou recueillir tes observations.

Présents en qualité d'experts, Erwan Lucas et Doriane Sainvil.